

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 AVRIL 2025 A 19 HEURES.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 avril 2025 s'est réuni à la salle du Conseil le vendredi 18 avril 2025 à 19 heures sous la présidence de M. Le Maire Louis TOTY.

Ouverture de la séance par le président.

Il a été procédé à la validation des Procès-Verbaux des séances du 24 mars 2025, du 28 mars 2025 et du 04 avril 2025.

Des remarques ont été notées sur le procès-verbal du 04 avril 2025.

Secrétaire de séance : Sylvie CLAVEL

Présents : Louis TOTY, Eric DOLLE, Sylvie CLAVEL, Louis MOSSER, Damien SPINOUBE, Jean-Louis DELMAS, Laetitia DUMAS, Jean-Yves JOUVE, Michèle RAOUX, Dominique PEYTHIEU.

Absents excusés :

Isabelle MOULIER représentée Louis TOTY,
Maryline AMBLARD représentée par Louis MOSSER,
Jacques GARNIER représenté par Eric DOLLE,
Jacques MALBEC représenté par Dominique PEYTHIEU,
Loïc BORDERIE représenté par Damien SPINOUBE.

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

ORDRE DU JOUR :

-Nomination d'un régisseur pour les locations des gîtes communaux :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la publication de l'offre d'emploi relative au poste de régisseur, une seule candidature a été reçue ce jour. Il s'agit de Madame Isabelle Raynal. M. Le Maire propose à l'assemblée la nomination de cette dernière en tant que régisseur des locations des gîtes communaux.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Délibérations définitives après avis du Comité Social Territorial :

-RIFSEEP (régime indemnitaire) : Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'avancement de deux agents titulaires : un agent au grade de rédacteur et un agent au grade d'agent de maîtrise. Il est nécessaire de se prononcer afin de valider l'avis rendu par le CST.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Compte Epargne Temps (CET) : Le Comité Social Territorial a également émis un avis favorable à la mise en place d'un Compte Epargne Temps pour les salariés de la collectivité. Afin de pouvoir alimenter ce compte nos agents sont dans l'obligation de poser 20 jours de congés sur l'année. A noter que 60 jours de congés en cours pour l'un de nos agents vont pouvoir être affectés.

Il est nécessaire de se prononcer afin de valider l'avis rendu par le CST.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Lignes directrices : Le Comité Social Territorial ayant également émis un avis favorable afin de fixer des lignes directrices : déterminer la stratégie pour piloter les ressources humaines et fixer les orientations en matière de promotion et de valorisation de parcours de chacun.

Il est nécessaire de se prononcer afin de valider l'avis rendu par le CST.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Adressage des villages :

Après avoir remercié les élus qui ont travaillé pour l'organisation de la numérotation des hameaux, M. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer afin de procéder à la validation. Il est cependant précisé qu'il est nécessaire d'acheter des panneaux de signalisation manquants ainsi que des plaques en homogénéité avec celles du bourg. Il est également obligatoire d'inscrire les attributions sur la plateforme réservée à cet effet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Protection Sociale Mutuelle Santé des salariés :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera obligatoire à partir du 01^{er} janvier 2026 de participer à la mutuelle santé du personnel communal avec un montant minimum obligatoire de quinze euros. Il s'agit, dans un premier temps de se prononcer sur le principe.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

INFORMATIONS :

PLUI :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un cahier de doléances à ce sujet a été mis à disposition à la mairie.

Le PLUI a été voté par la Communauté de Communes après une enquête publique. Il s'agit d'établir un zonage de terrains constructibles sur une période de 10 ans (2021-2031) sans dépasser un hectare pour notre collectivité. Il sera également nécessaire d'inscrire des clauses. Il est précisé que le changement d'affectation d'un bâtiment (exemple transformation d'une grange en maison d'habitation) ne rentre pas dans le cadre. Il est toutefois souhaitable de signaler ces éventualités dès à présent.

-Délégations retirées à M Damien Spinouze :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de retirer les délégations octroyées à M. Damien Spinouze en précisant que la Sous-Préfecture avait accusé réception de cet arrêté. M. Le Maire rajoute également qu'il ne s'agit pas d'une punition mais que cela fait suite à l'ambiance délétère au sein du Conseil Municipal et à la déposition d'une main courante à son encontre pour des accusations non fondées, par M. Damien Spinouze et Mme Dominique Peythieu pour non-information de l'enregistrement des séances du Conseil Municipal. M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les séances sont enregistrées depuis 18 mois date à laquelle le Conseil Municipal avait été informé. Plusieurs membres de l'assemblée sont surpris de cette annonce en précisant toutefois que M. Le Maire avait le droit de nous enregistrer mais que cela aurait dû être signalé au début de chacune des séances concernées. M. Le Maire précise qu'un Conseil Municipal est public et qu'il n'est pas obligé d'avoir l'accord des membres pour enregistrer les séances. M. Le Maire informe les deux conseillers municipaux du risque de poursuites pénales.

De plus M. Le Maire rappelle à l'assemblée un mail du 03 novembre 2024 de M. Damien Spinouze à l'attention de tous les membres spécifiant qu'il se réjouissait de l'enregistrement des séances. M. Damien Spinouze lit un message que lui a adressé M. Le Maire le 28 avril 2024 « malgré quelques

désaccords qui ne me gênent pas tu t'investis beaucoup et travaille sérieusement dans les missions qui te sont dévolues (ce qui n'est pas le cas de tous) et que cela m'aide beaucoup ».

M. Le Maire informe à cet instant que la séance de ce jour est également enregistrée.

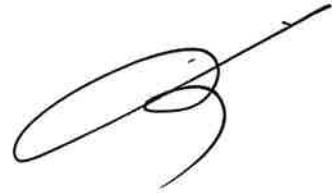
La séance a été levée à 19 heures 47.

Sylvie CLAUZ,

Secrétaire.



Louis TOTY
Maire



1) SPINONE :

Lors du conseil municipal, j'ai demandé à M. le Maire qui l'avait informé du dépôt de la main courante. Il a précisé qu'en tant qu'officier de police judiciaire, il en est automatiquement informé.

J'ai rappelé qu'il peut enregistrer les séances dans notre accord, mais qu'il aurait dû en informer le conseil en début de chaque réunion, ce qui n'a jamais été fait ni mentionné dans aucun procès-verbal.

En fin de séance, il a annoncé que l'élection du vice adjoint de Tiendha lors du prochain conseil municipal.

J'ai fait personnellement remarquer que sur deux P.V. de séance, l'inscription d'un emprunt était ratonnée.



